

Doc. : -7.4c *L'Administrateur p.i. Moulin au Ministre des Colonies, La question des écoles libres.* 21 novembre 1908.

Etablissement
de
Saint-Pierre et Miquelon

Cabinet
de
l'Administrateur

N° 10

Analyse :
La question des
Ecoles libres.
Manifestations des
15, 16 et 17 Novembre
1908.

L'administrateur des Etablissements de St Pierre et
Miquelon à Monsieur le Ministre des colonies.

Cabinet du Ministre.
2eme Direction, 4eme Bureau
Paris

Par mes câblogrammes des 16 Novembre et jours suivants, je vous ai fait connaître les événements qu'ont occasionnés l'ouverture sans autorisation d'une école privée de garçons Saint-Pierre et les poursuites dirigées contre les instituteurs Vieillot et Le Hors.

J'ai l'honneur de vous confirmer ci-dessous les renseignements que je vous ai déjà câblé et qui sont rigoureusement exacts. Les documents qui sont joints à mon exposé vous donneront la physionomie réelle des faits.

Dans mon rapport politique du 7 novembre, je vous laissais entendre que la question des écoles libres ne donnerait lieu à aucun incident car les instituteurs ne voulaient, disait-on, ouvrir que munis de l'autorisation prescrite par la loi. Je fondais mon opinion sur les renseignements que m'avait verbalement donnés le commissaire de police et aussi sur l'attitude prise par les instituteurs à la date du 24 Octobre : après avoir ouvert l'école dans l'après midi de ce jour, ils l'avaient immédiatement fermée lorsqu'ils s'étaient vu l'objet d'une surveillance de l'autorité locale.

Mes prévisions ne se sont malheureusement par réalisées. J'ai tout lieu de penser aujourd'hui que, si à ce moment là, nous n'avons par eu à déplorer de troubles, c'est que l'agitation n'était pas suffisamment préparée ou tout au moins qu'une circonstance, dont je ne savais par bien la cause, a entravé l'exécution des mesures arrêtées. L'article de « l'Eclair » dont vous m'avez donné connaissance par votre câblogramme du 8 Novembre, justifie, je crois, mon opinion. L'on disait déjà alors dans le public que les choses s'étaient passées ainsi à la suite d'instructions reçues à la Morue Française par câblogrammes rédigés en basque. L'on désignait comme l'auteur de ces câblogrammes, le délégué de la Colonie. Je n'ai aucune preuve de cela. Mais il y a un fait certain c'est

que la question de l'école privée a commencé à prendre un caractère aigu avec l'arrivée à Saint-Pierre le 22 Octobre, d'un jeune avocat M. Gauvain. Or, M. Gauvain est l'avocat de la Morue Française ; il n'a pas dû quitter Paris sans avoir vu M. Légasse et sans avoir pris ses instructions. Dans la visite qu'il m'a faite le 23 Octobre, les Ecoles m'ont paru l'intéresser d'une façon toute spéciale ; il m'a parlé de l'organisation des Jésuites en France et m'a laissé entendre qu'un moyen de relever la situation économique du pays, c'était d'y créer des écoles.

Dans mon esprit si l'école libre n'a pas été réouverte le Lundi 26 Octobre, c'est que M. Gauvain n'avait par encore été admis comme agréé auprès de nos tribunaux. L'on avait besoin de ses conseils pour les événements qui se préparaient ; s'il les donnait sans être revêtu du titre qu'il sollicitait, il pourrait être inquiété comme provocateur ; mieux valait éviter cette conséquence qui aurait pu priver les agitateurs de leur conseil et reporter à une date ultérieure l'ouverture de l'école. M. Gauvain fut nommé Conseil agréé par arrêté du 31 Octobre 1908 et le 9 Novembre j'étais avisé par la police que l'école privée était irrévocablement ouverte. Consulté par le Parquet, je donnais l'ordre d'exercer contre les auteurs du fait, les poursuites prévues par le Décret du 15 Août 1908.

Le délit était flagrant, il fallait le réprimer rapidement. Je priai verbalement le Procureur de faire fixer une audience extraordinaire et d'assigner les contrevenants à trois jours francs. Ce fut fait et le Mercredi 11 Novembre les instituteurs Vieillot et Le Hors étaient cités à comparaître à l'audience du 16 Novembre à deux heures de l'après-midi.

En agissant rapidement, je pensais pouvoir prévenir les troubles que je prévoyais depuis votre câblogramme du 8 Novembre. Mais la citation était à peine remise aux instituteurs que le bruit courrait en ville qu'à l'issue de l'audience correctionnelle il y aurait manifestation avec déploiement du Pavillon américain. Immédiatement, par câblogramme du 13 Novembre je vous rendis compte de ces faits. Le lendemain M. Vieillot m'avisait que le 15 à huit heures du soir, au Café du Midi, il ferait une conférence sur « L'ouverture à Saint-Pierre d'une Ecole Libre Laïque ».

J'eus l'intuition qu'il s'agissait de la manifestation avant l'audience dans le but d'empêcher le cours de la Justice. Mes pouvoirs me donnaient le droit d'empêcher la réunion. Je ne le fis pas car j'aurais été obligé d'en arriver à la dissolution. C'était l'emploi de la violence avec des forces de police insuffisantes. Les pires événements pouvaient en résulter.

Mon intuition ne m'avait pas trompé, je venais à peine de recevoir la déclaration de M. Vieillot, que le Maire M. Norgeot, entra dans mon cabinet et m'annonçait que des troubles devaient avoir lieu, qu'il était vieux, qu'à tous points de vue il avait pris la Municipalité dans une triste situation et que le but de sa visite était de dégager auprès de moi sa responsabilité. Je lui fis remarquer qu'il comprenait mal son devoir que son titre et son âge lui donnait une grande autorité morale auprès de ses concitoyens qu'il avait presque tous vu naître et qu'il devait user de cette autorité pour les encourager au calme. Il me quitta en me répétant qu'il avait dégagé sa responsabilité, que vu l'état des esprits, il se sentait impuissant.

Je transmis aussitôt les lettres de M. Vieillot à M. le Procureur de la République avec prière de veiller au maintien de l'ordre public. A l'issue de la Conférence, les auditeurs poussèrent quelques cris. Les uns rentrèrent chez eux, d'autres vinrent stationner et manifester à la porte de mon Hôtel. La pluie et la tempête violente à ce moment les firent se disperser rapidement. J'attribue au mauvais temps le calme relatif qui a régné ce jour là.

Le lendemain, Lundi, à une heure, nouvelle réunion. - celle là sans déclaration préalable - au Café du Midi. Après avoir adopté un ordre du jour réclamant la liberté de l'école, la foule que j'ai estimée dans mon premier télégramme à cinq cents personnes, hommes, femmes et enfants, ces deux dernières

catégories les plus nombreuses et qui était alors d'environ trois cents personnes, vient se masser devant la grille du Gouvernement. On me fit demander à recevoir une délégation de quinze à vingt personnes. Estimant que trois pouvaient m'exposer les réclamations de tous, je limitais la délégation à ce nombre. Il n'y eut pas de protestation et l'on l'introduisit auprès de moi, M. Ozon, membre du conseil municipal, Directeur de la Banque Saint-Pierraise dont M. L. Légasse est membre du conseil d'administration, M. Hutton, Pharmacien membre du comité des Ecoles libres, beau frère de M. Lefèvre, 1^{er} adjoint du Maire et M. Hardy, employé dans la maison de commerce Leban.

Messieurs Ozon et Hardy déposèrent sur mon bureau le premier ordre du jour adopté à la conférence de la veille, l'autre une pétition personnelle.

Tous les trois m'affirmèrent que la population entière – et ils appuyèrent sur ce dernier mot – réclamait les écoles libres et qu'elle comptait sur mon esprit de justice pour rapporter mon refus d'autorisation et faire cesser immédiatement les poursuites engagées. Je leur répondis que la justice était saisie, il n'était pas dans mon pouvoir d'en arrêter le cours ; que quant à rapporter mon refus c'était également impossible tant que j'étais couvert par votre approbation. Ils me prièrent alors de vous télégraphier en leur faveur en vous demandant une réponse immédiate. Je leur fis observer que si j'étais votre représentant j'étais votre subordonné et que je n'avais aucune condition à vous imposer, qu'il leur appartenait, s'ils l'estimait utile de câbler à leur représentant à Paris.

Sur leur insistance, je finis par leur déclarer qu'il était de mon devoir de vous câbler la situation et que j'allais le faire le plus tôt possible. Ils me dirent alors que l'ouverture dépendait de mon appréciation et voulurent me faire promettre de dire un mot en faveur de l'ouverture de l'école. Je leur répondis que je vous télégraphierais la situation exacte, telle qu'elle émergeait des faits et que vous prendriez telle décision que vous jugeriez utile. Je les encourageai, vu leur position sociale et leur influence, à apaiser les personnes qui les accompagnaient et à obtenir d'elles d'attendre dans le calme l'arrivée de l'Administrateur titulaire qui ne pouvait tarder à être nommé et à nous apporter vos instructions. Ils me dirent que la population entière – ils pesaient toujours sur ce dernier mot – était exaspérée, et que si le lendemain à huit heures du soir votre réponse n'était pas arrivée et favorable, ils ne pouvaient répondre des événements. Ils me firent valoir que si j'étais votre représentant je n'en avais pas moins de pouvoirs personnels et que de ma propre initiative, surtout en présence de l'effervescence populaire, j'avais le droit de rapporter et de modifier ma décision. Je restai inébranlable et ils prirent congé de moi. Leur intention était nette et évidente : ils pensèrent m'apeurer et obtenir sans désespérer une autorisation qui aurait pu dans la suite leur être d'une grande utilité.

J'ignore ce qu'ils ont rapporté à la foule qui les attendait. Tous partirent sans tapage au Palais de Justice. Là, ils n'observèrent pas le même calme et il y eut un tumulte indescriptible. Les rapports de l'autorité judiciaire à ce sujet vous permettront d'apprécier leur attitude honteuse et le rôle joué par l'avocat Gauvain. La justice put cependant suivre son cours : les deux contrevenants furent condamnés à mille francs d'amende et la fermeture de l'école fut ordonnée.

La peine est sévère ; elle se justifie pour Vieillot par son attitude provoquante ; c'est lui qui a entretenu l'agitation par ses conférences et son activité ; à mon avis, il a une grande part de responsabilité dans les troubles qui se sont produits. Quant à Le Hors c'est en l'affaire un personnage secondaire qui aurait dû bénéficier de la clémence du Tribunal. Si les débats avaient été contradictoires son acquittement ne m'aurait pas surpris car il peut très bien se faire qu'il n'est participé en rien à la direction de l'école.

Le jugement rendu vers quatre heures, la foule Pavillon américain déployé, se massa de nouveau devant le Gouvernement. Les marches du perron furent envahies et le Pavillon américain

étendu sur la porte d'entrée. Par l'intermédiaire du commissaire de police, le 1^{er} adjoint au Maire, qui marchait sous les plis du drapeau étranger, me demanda à recevoir une nouvelle délégation. Je lui fis répondre que l'attitude antipatriotique des manifestants ne me permettait plus aucun rapport avec eux. L'adjoint Lefèvre me fit alors dire que si je ne recevais pas la délégation on allait employer la violence. Je répondis que j'étais le représentant de la loi et que je la ferais respecter énergiquement. Une troisième fois Lefèvre m'envoya le commissaire de police : il me faisant savoir que les menaces n'émanaient pas de lui, mais de la foule qui désirait que je lui adresse une bonne parole. Je ne crus pas devoir répondre à ce désir et les manifestants se mirent à circuler. Après s'être arrêtés quelques instants devant le Consulat américain, ils se portèrent devant l'immeuble du Procureur de la République et à l'Ecole des garçons.

Sur ces entrefaites, le Chef du Service Judiciaire était venu me rendre compte des faits qui s'étaient passés au Tribunal. Pendant qu'il conférait avec moi et en sa présence, le Maire vint m'aviser que les manifestants m'accordaient jusqu'au lendemain Mardi à huit heures du soir pour leur faire connaître votre réponse, que si à ce moment, satisfaction ne leur était pas donnée, il ne pouvait pas répondre d'eux et que certainement des violences seraient exercées ; que quant à lui, il dégageait toute sa responsabilité, qu'il était âgé et que le lendemain matin, pour ne pas assister aux événements, il allait partir à Savoyard (village situé à 4 kilomètres de Saint-Pierre).

Je lui représentai pour le deuxième fois qu'il avait une conception tout à fait fautive sur les devoirs que lui imposait son titre de Maire, qu'il lui appartenait d'assurer l'ordre sur la voie publique et qu'il devrait employer son énergie et toute son influence morale à apaiser les mécontents. Je lui conseillai, puisque l'on voulait une réponse si prompte, de vous câbler lui-même ou câbler au délégué. J'ajoutai que pour ma part, je n'entendais pas dégager ma responsabilité avec la même facilité que lui et quelle que fut l'attitude de la foule, je resterais à mon poste décidé à y trouver la mort si besoin était, mais qu'il ne fallait pas s'attendre à me voir rapporter ma décision. Je le priai de porter mes intentions à la connaissance des manifestants.

Pendant toute la soirée, les cris continuèrent. A huit heures, il y eut une nouvelle réunion au Café du Midi ; le clairon se fit entendre, on vint jusqu'à dix heures pousser des cris devant ma porte. J'attendais les événements dans mon cabinet, assisté du Procureur de la République M. André et de M. Bocher, Secrétaire-archiviste. Les gendarmes veillaient au dehors pour que la grille de l'Hôtel ne fut pas escaladée. Les choses n'allèrent pas plus loin ce jour là.

Craignant qu'on ne se livre le lendemain au pillage du Gouvernement, je pris immédiatement une résolution. Je décidai de faire appel à la population et de m'entourer de mes chefs de service. Le Mardi matin à neuf heures, je réunissais le Conseil d'Administration et lui exposais la situation. Consulté, sans que je lui ai fait connaître mes desseins, il décida :

1° - qu'il était urgent de vous demander un croiseur pour mettre fin à une situation qui menaçait de se prolonger et qui se renouvellerait certainement quand il faudrait faire exécuter la décision judiciaire ; 2° - de faire appel à la population ; 3° - de grouper autour de moi les chefs de service.

Ces mesures furent immédiatement prises. Je fis adjoindre à la gendarmerie, le gendarme et le garde maritime de l'Ile aux Chiens, les gardes maritimes et les préposés de la Douane de Saint-Pierre ; en tout seize personnes armées, non pas spécialement, mais de par leurs fonctions. D'ailleurs j'avais recommandé au Chef de la brigade de ne pas provoquer la foule et de n'arriver aux représailles qu'à la dernière extrémité de la légitime défense. J'ai été parfaitement compris et nous n'avons eu à déplorer aucune bagarre. La force armée ainsi constituée était chargée de faire la police de se porter aux endroits menacés. Le Gouvernement étant plus particulièrement visé, elle

s'est presque constamment tenu dans la cour de la caserne de la gendarmerie ; elle a cependant eu à protéger l'école communale. Le Directeur M. Picandet avait en effet été prévenu que l'instituteur Vieillot avec ses acolytes devait envahir l'établissement et y faire une conférence. La menace ne fut pas mise à exécution. D'un autre côté mon appel à la population fut entendu et plusieurs personnes vinrent m'assurer de leur concours et celui de la majorité de la population : tous flétrirent la conduite antipatriotique des manifestants. Pendant toute la journée il y eut des allées et venues dans la rue, notamment sur la place du Gouvernement. Des cris furent poussés, dans l'après midi une quarantaine de femmes vinrent stationner en face de l'Hôtel. A huit heures du soir, ainsi qu'il était entendu, les Chefs de service se groupaient autour de moi, au Gouvernement. A la même heure une nouvelle réunion se tenait au Café du Midi ; Elle se termina vers neuf heures et la foule se porta encore une fois sur la place du Gouvernement. Elle se dispersa d'elle-même peu après. Le Maire et le 1^{er} adjoint me firent dire par le commissaire de police qu'ils avaient pu maintenir l'ordre, mais qu'on exigeait une solution pour le lendemain Mercredi à neuf heures. Ce jour là et là l'heure dite, nouvelle réunion au Café du Midi. De mon côté, je présidais le Conseil d'Administration assemblé pour examiner le budget de 1909. En sortant du Gouvernement, à 11 heures 1/2, le Maire reçut un câblogramme ; il émanait du délégué qui télégraphiait vous avoir vu ; il faisait appel au patriotisme de ses concitoyens et les invitait à attendre avec confiance et dans la calme, votre décision.

Le télégramme porté à la connaissance du public, les groupes se dissipèrent sans bruit. Le calme s'accroît encore dans la soirée, lorsque je fis connaître votre réponse à la population. Aujourd'hui l'ordre est complètement rétabli.

Cela ne veut pas dire cependant que tous les esprits sont animés de bonnes intentions. Le Trésorier-Payeur, M. Demalvilain, et le Directeur de la Santé, M. Dupuy, qui sont dans le pays depuis longtemps et y ont de nombreuses relations me disent que les mécontents ne sont pas apaisés. M. Demalvilain m'affirmait ce matin qu'il était bruit que les désordres allaient recommencer et plus graves si l'administrateur titulaire n'arrivait pas par le prochain courrier, porteur de vos instructions.

Je crains que l'on a critiqué auprès de vous les mesures que j'ai prises Mardi. A mon avis c'est grâce à ces mesures que je n'ai pas eu à déplorer de violences. Les agitateurs n'avaient qu'un but : me faire céder à tout prix par un moyen quelconque et tenir enfin l'autorisation que je refusais depuis le mois de Septembre. Si j'étais resté seul le Mardi, comme les deux jours précédents, j'estime que l'on aurait poussé jusqu'au bout l'intimidation dont j'étais l'objet ; comme j'étais décidé à ne pas céder, j'ai tout lieu de penser que l'on aurait envahi le Gouvernement et que l'on aurait agi de force à mon endroit. La police aurait été obligée d'intervenir et il y aurait eu bagarre. A plusieurs reprises, le Docteur Dupuy, dont je vous ai déjà parlé nous a dit au Procureur et moi que nous avions trop confiance, que les choses étaient plus graves que nous le pensions, que nous devons prendre toutes nos précautions, qu'il était question de s'emparer de notre personne et de nous enfermer.

Lorsque les agitateurs ont vu que la majorité de la population me prêtait son concours, qu'on les isolait de plus en plus au lieu de s'adjoindre à eux, que le Conseil d'Administration et les fonctionnaires se groupaient autour de moi, ils ont compris qu'ils ne pouvaient plus arriver à leurs fins. Les forces de police que j'ai pu aussi leur opposer ont sans doute refroidi leur zèle ; ils n'ont plus menacé avec autant d'assurance quand ils ne se sont plus comptés trois cents contre un. C'est à partir du moment où j'ai pris ces mesures que le désordre a commencé à décroître. Le résultat obtenu les justifie d'autant plus amplement ; je suis arrivé aux fins que

je me proposais ; celles d'éviter les voies de fait et les conséquences graves qui pouvaient en résulter.

A qui incombe la responsabilité de ces actes ? La population l'attribue au délégué de la colonie ; on prétend qu'il a écrit et câblé à ce sujet ; il aurait même ordonné de donner congé à tout le personnel de la Morue Française, le Lundi 16 Novembre, avec ordre pour le personnel de manifester sous peine d'être exclu de la maison. Je n'ai pas la preuve de cela, ce sont les « on-dit » que je vous rapporte ; mais il est un fait certain, c'est que le personnel de la Morue Française manifestait et formait comme hommes le noyau principal de l'agitation. Les employés de bureau et de commerce les ouvriers, les patrons de goëlette étaient là. En tête des agitateurs se trouvait M. Jacques Légasse, sous-agent de la Morue Française, Directeur des Frigorifiques, dont M. L. Légasse est administrateur-délégué ; il s'est fait remarquer d'une façon toute spéciale à l'audience du tribunal : il y avait là aussi, M. Letouzé, Gérant de la Morue Française et cousin de M. Louis Légasse ; M. Salomon, 1^{er} comptable de la même société ; Jean-baptiste Légasse, etc.

J'attribue aussi une grande part de responsabilité au conseil municipal ; élu par la partie de la population qui a manifesté d'une façon indigne, il aurait dû user sur elle de son influence pour l'apaiser ; c'est le contraire qui me paraît avoir eu lieu, le Maire M. Norgeot a commencé par venir dégager sa responsabilité auprès de moi ; le 1^{er} Adjoint M. Lefèvre était à la tête des manifestants ; il a eu à l'audience une conduite presque aussi scandaleuse que celle de M. Jacques Légasse : plusieurs conseillers municipaux, ayant tous des liens de commerce ou de parenté avec la Morue Française, étaient également au nombre des agitateurs avec leurs familles.

L'action du Clergé ne saurait non plus faire doute en la circonstance : les femmes qui manifestaient sont des fanatiques ; la pavillon américain était porté par des jeunes gens du cercle catholique, les nommés Cormier et Gauthier et par un ouvrier de la Morue Française, du nom de Cadoret. Les Ministres du culte n'étaient certes pas parmi les agitateurs ; la responsabilité d'avoir excité les esprits n'en pèse pas moins lourdement sur eux ; il ont été les artisans, si non les plus bruyants, au moins les plus actifs de l'école en question dont ils n'ont cessé de surveiller l'aménagement.